

UCLY

LYON CATHOLIC
UNIVERSITY

**Guide des concours et subventions
pour les associations étudiantes
dans la région lyonnaise**

Année 2021-2022

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
Le concours des associations et des initiatives étudiantes.....	3
La CVEC.....	5
Les concours du CROUS.....	6
• Le concours Culture-ActionS.....	6
• Les concours artistiques du CROUS.....	7
Les Trophées de l'Etudiant.....	8
Le classement des associations.....	9
Initiatives étudiantes (APIE).....	10
Les subventions de la métropole de Lyon.....	12
Action Jeunes Citoyens par la Région Auvergne Rhône Alpes.....	13

INTRODUCTION

En tant qu'association étudiante, de nombreuses aides financières peuvent vous être accordées pour mener à bien un projet associatif.

Dans la plupart des cas, vous avez seulement besoin de monter un dossier répondant à des critères et de faire preuve de motivation.

En effet, dans la région lyonnaise, des concours vous sont réservés et visent à récompenser vos idées, projets, et votre engagement associatif de manière générale. Il en existe dans plusieurs domaines, disciplines, secteurs.

En tant qu'étudiant et selon vos goûts, besoins et domaines d'action, vous pouvez participer à tous ces concours et appels à projets.

Le Concours des Associations et Initiatives Etudiantes de l'UCLy

PRÉSENTATION

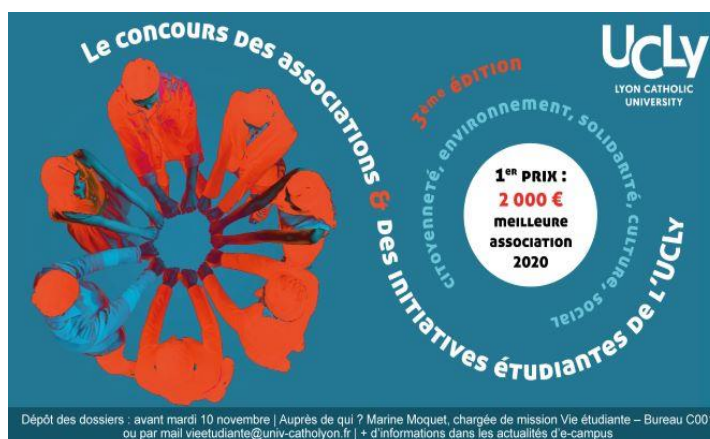
Le Concours des Associations et des Initiatives Etudiantes de l'UCLy est un concours gratuit. Il concerne tous types d'associations ou d'initiatives étudiantes internes à l'UCLy. Ce concours recense et récompense les meilleurs projets dans 5 domaines : Solidarité - Social - Culturel – Environnement – Citoyenneté.

SUBVENTION

L'UCLy octroie 5 prix qui seront décernés aux gagnants en Décembre 2021.

- 1^{er} prix : 2000€
- 2^{ème} prix : 1000€
- 3^{ème} prix : 500€
- 4^{ème} et 5^{ème} prix : 250€

Cette année le service communication de l'UCLY offre en plus 3 vidéos indépendamment du classement du concours.



Si vous souhaitez faire partie des 3 associations qui bénéficieront d'une vidéo clé en main de présentation de votre association merci de le faire savoir dans votre dossier.

Les dotations sont attribuées en deux temps : 75% du montant total lors de la proclamation des résultats et 25% après la réalisation du projet.

ÉLIGIBILITÉ

Le projet présenté doit :

- Être porté par un groupe d'étudiants ou une association de l'UCLY
- Être novateur
- Être hors cursus pédagogique
- Commencer durant l'année universitaire en cours,
- Présenter un budget équilibré
- Ne pas avoir de but lucratif ou commercial

Le dossier de candidature, dont l'aspect est libre, doit faire 6 pages maximum, être rendu au format papier ou par mail et faire apparaître : La présentation des étudiants ou de l'association, du projet, les objectifs, les impacts positifs, le planning, le budget à l'équilibre et les partenaires ou financeurs éventuels.

Dates

8 Novembre 2021 : clôture du dépôt des dossiers

Courant Novembre 2021 : présentation du projet devant la commission

17 Décembre 2021 : annonce des prix

13 Janvier 2022 : remise des prix lors de la cérémonie des vœux

L'appel à projet CVEC

PRÉSENTATION

La CVEC est la contribution de la vie étudiante et de campus. Elle permet aux établissements de proposer aux étudiants des services en rapport avec leur bien être et le sport.

L'appel à projet est à destination des groupes d'étudiants, des associations étudiantes et des établissements d'enseignement supérieur bénéficiant ou non de la CVEC.

L'objectif est de financer des projets qui visent à l'amélioration des conditions de vie des étudiants et le développement de la vie de campus principalement dans l'académie de Lyon.



ÉLIGIBILITÉ

Le projet doit :

- Corresponde aux thématiques de la CVEC : l'accompagnement social, la culture, le vivre ensemble, la pratique sportive, le développement durable, la citoyenneté et la santé.
- Avoir une portée innovante et être clair et précis.
- Être exclusivement destiné aux étudiants.
- Faire appel à plusieurs sources de financement.
- Avoir un budget à l'équilibre.

💡 Il est possible de déposer plusieurs projets qui seront étudiés par le jury de manière distincte.

DATES & DOSSIERS

- Les projets de moins de 5000€ TTC sont étudiés une fois par mois par une commission réduites.
- Les projets supérieurs à 5000€ TTC sont soumis à un comité de pilotage 4 fois dans l'année.

Pour plus d'informations et pour candidater :

<https://www.crous-lyon.fr/viedecampus/cvec/appel-a-projet-cvec/>

Les concours du CROUS

- **Le concours Culture-ActionS**

PRÉSENTATION

Culture-ActionS est un dispositif de soutien financier aux initiatives étudiantes dans différents domaines de réalisation de projets en action culturelle, engagement et solidarité, jeune talent, et scientifique/technique. Tous les étudiants en France sont éligibles à ce dispositif, le projet doit être présenté par un étudiant, un groupe d'étudiant, ou une association étudiante dont au moins 50% du bureau sont des étudiants.

SUBVENTION

Le montant de la subvention varie selon le projet et est déterminé par la commission régionale. Le montant maximum qui peut être versé pour un projet est de 1 300 euros.

Attention ! Tout projet non réalisé donnera lieu à un remboursement de la subvention.



ÉLIGIBILITÉ

Les notions importantes du projet sont son aspect novateur, sa dynamique significative et ses retombées visibles dans le monde étudiant. Il doit :

- Relever d'une initiative étudiante
- Ne pas relever d'un cursus universitaire (projets tutorés ou donnant lieu à une notation)
- Être présenté devant la commission avant sa réalisation
- Être cofinancé par plusieurs partenaires (mentionnés)
- Avoir un budget équilibré

DATES & DOSSIER

4 commissions régionales par an : **novembre, janvier, mars** et **mai**.

Formulaire à télécharger et à compléter sur le site du CROUS de Lyon :

<http://www.crous-lyon.fr/culture/culture-actions/>

Contact envoi des dossiers : culture@crous-lyon.fr ou au Service culturel du Crous de Lyon 59 rue de la Madeleine 69007 Lyon

- **Les concours artistiques du CROUS**

PRÉSENTATION

Le CROUS organise chaque année 7 concours nationaux, ouverts à tous les étudiants de France, dans plusieurs domaines artistiques : danse, musique, théâtre, nouvelle, BD, photographie et court-métrage. Il est aussi possible de s'inscrire en tant qu'association, si le président et le trésorier sont étudiants en France.

Les 3 concours relevant du spectacle vivant sont sans thème. Les 4 autres sont proposés selon un thème commun qui est cette année « 2050 ».

 Il est possible de participer à tous les concours proposés par le CROUS de son académie d'étude.

SUBVENTION

Chaque concours est assorti de nombreuses récompenses.

- Au niveau régional :

1^{er} prix : 400 euros

2^{ème} prix : 200 euros

3^{ème} prix : 150 euros

- Au niveau national :

1^{er} prix : 2 000 euros

2^{ème} prix : 1 000 euros

3^{ème} prix : 500 euros

En plus de cela, on accompagne les lauréats vers des professionnels du domaine. Ils ont également une opportunité de représentation comme dans le cadre du Festival d'Avignon.

DATES & DOSSIER

Les dates limites d'inscription ne sont pas encore connues pour cette année.

Pour participer et constituer votre dossier :

<https://www.crous-lyon.fr/viedecampus/les-concours-artistiques/>

Les Trophées de l'Étudiant

PRÉSENTATION

Concours annuel depuis 22 ans à Lyon, Caen, Saint-Etienne et Montpellier, qui vise à encourager les étudiants à agir au sein de la vie associative de leur établissement.

Il est proposé à tous les étudiants ayant un projet dont la nature de l'engagement est libre (social, humanitaire, culture, développement durable...).



RIX

1^{er} prix : 1500 euros

2^{ème} prix : 1000 euros

3^{ème} prix : 500 euros

DATES

Clôture des candidatures à Lyon : **en attente.**

Dossier : L'étudiant ou l'association doit présenter un dossier de candidature comprenant la description complète du projet : rétroplanning, situation, lieu d'action, moyens, partenaires, budget & financement, acteurs locaux et impacts positifs.

Pour plus d'informations :

<https://www.letudiant.fr/corporate/article/les-trophees.html>

Contact : tel : 01 71 16 20 13 ou mail : trophees@letudiant.fr

Le classement des associations

PRÉSENTATION

Le classement des Associations est un concours entre associations étudiantes organisé par l'INSEEC qui vise à favoriser l'expérience associative des étudiants. Le leadership, la capacité à travailler en équipe, ou encore, l'esprit entrepreneurial sont autant de qualités activement recherchées dans le monde professionnel.

SUBVENTION

Le classement des associations récompense 8 associations avec un prix spécial de 2000 euros attribué à la Meilleure Association Étudiante du classement général ainsi qu'une dotation financière ou matérielle d'une valeur de 500 euros attribuée à la meilleure association de chacune des 7 catégories :

- Évènementiel et BDE
- Entreprises étudiantes et services aux entreprises
- Journalisme city-guide
- Innovation, R&D
- Culture
- Sport
- Humanitaire et social



ÉLIGIBILITÉ

Le Classement est ouvert à toutes les associations étudiantes d'établissements scolaires privés ou publics postbac francophones du monde entier : Écoles de Commerce, Écoles d'Ingénieur, Ecoles de Management et Économie, Écoles de Communication, Universités de Médecine, Universités de Droit, Instituts d'Études Politiques, Écoles de design, etc.

ÉDITION 2022

Les dates d'inscription ne sont pas encore connues pour cette année.

Initiatives étudiantes (APIE)

PRÉSENTATION

L'APIE (Appel à Projets Initiatives Étudiantes) est un appel à projets organisé par la Métropole et la Ville de Lyon pour inciter les étudiants à devenir des acteurs à part entière de la société au sein d'une association étudiante, et ainsi leur offrir la possibilité de réaliser leurs projets à l'échelle de la cité.

SUBVENTION

La ville et la métropole de Lyon proposent jusqu'à 2000€ pour financer les projets proposés.

- Evènements culturels, artistiques ou sportifs
- Accueil, intégration, valorisation du territoire
- Projets professionnalisants

ÉLIGIBILITÉ

Les associations étudiantes éligibles sont celles qui ont des idées dans les secteurs culturel, sportif, de la lutte contre les discriminations ou en rapport avec la citoyenneté et le développement durable. Les associations qui accompagnent les associations étudiantes peuvent également participer.

Le projet doit prendre en compte :

- L'ouverture au plus grand nombre d'étudiants et au grand public
- L'intégration sur le territoire de la Métropole et de la Ville de Lyon
- La contribution à l'intérêt général et à l'intérêt local
- Un budget qui repose sur d'autres sources de financement



DATES

Deux APIE dans l'année :

#APIE 1

- Clôture de dépôt des dossiers : **le 29 octobre 2021**.
- Commission d'examen des candidatures : novembre
- Présentation de la délibération relative aux subventions des projets retenus, lors du Conseil métropolitain et du Conseil municipal de janvier 2022. Le paiement interviendra en mars 2022.

#APIE 2

Rendez-vous courant **mai** pour connaître la date limite des dépôts de dossier. Avec un passage en conseil de septembre.

Plus d'informations sur :

<https://www.lyoncampus.com/actualites/detail/soyez-apie>

Candidature par mail : apie@grandlyon.com



Les subventions de la métropole de Lyon



PRÉSENTATION

La Métropole de Lyon peut soutenir ponctuellement le projet d'une association qui contribue à l'animation de la vie sociale locale, au renforcement du lien social.

SUBVENTION

Une enveloppe annuelle de 100 000 euros est consacrée à ces aides. Fourchette des subventions : 300 à 3 000 euros. L'aide attribuée ne pourra pas représenter plus de 50 % du coût total du projet.

ÉLIGIBILITÉ

Pour être éligibles, les associations devront avoir leur siège sur le territoire métropolitain. De plus :

- Les projets soutenus devront avoir un impact direct sur les habitants du territoire
- Les aides seront réservées à des projets spécifiques (pas d'aide au fonctionnement général de l'association)
- L'aide attribuée à un projet ne sera pas reconduite plus de 2 années de suite pour le même projet
- Les associations bénéficiaires d'une subvention de la Métropole au titre d'un autre dispositif ne pourront pas prétendre la même année à une subvention « coup de pouce » pour le même projet
- Les projets liés à la vie interne de l'association (fêtes de fin d'année, goûters de Noël, etc...) ne pourront pas être pris en compte

DATES

Attention, la demande doit être faite **au moins 5 mois avant** la date de l'événement ou du démarrage du projet.

Le dossier est à envoyer complet à la Métropole de Lyon - Délégation Développement économique Emploi et Savoirs Direction Culture et Vie associative, 20 rue du Lac - CS 33569, 69505 Lyon cedex 03.

Pour plus d'informations : contactez le **04 26 83 94 93** ou
[Nouvelle plateforme : Subvention.grandlyon.com](http://Nouvelle_plateforme_Subvention.grandlyon.com)

Action Jeunes Citoyens par la Région Auvergne Rhône Alpes



BÉNÉFICIAIRES

Cette aide s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans résidant dans la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Les projets :

- Peuvent être individuels, collectifs ou portés par une association (avec SIRET en Auvergne Rhône-Alpes) ;
- Doivent être à l'initiative directe et conduits par des jeunes ;
- Doivent se dérouler ou avoir un impact sur le territoire régional.

Pour les projets culturels et sportifs, mettre en avant l'impact sur le territoire, l'ouverture à tout public. La simple organisation de manifestation sportive ou culturelle ne pourra être retenue.

THÉMATIQUES POSSIBLES

- Animer et dynamiser son territoire (solidarité de voisinage et de proximité, amélioration du cadre de vie, culture, sport...)
- Agir pour la préservation de son territoire (protection de l'environnement, économies d'énergies...)
- Favoriser les actions de solidarité locale (lien intergénérationnel, actions en faveur des personnes en situation de handicap...)
- Être acteur des valeurs de la République (liberté, égalité, fraternité, laïcité)

FINANCEMENT

La Région peut financer votre projet à hauteur de 500 € à 4 000 €, dans la limite de 50 % du budget prévisionnel total (les valorisations en nature ne sont pas prises en compte pour ce calcul).

Un même projet pourra être soutenu jusqu'à 2 années.

DATES

Les dossiers doivent être déposés **3 mois avant la date de démarrage du projet.**

PRENDRE CONTACT

- Par téléphone au 04 26 73 44 38
- Par mail ajc@auvergnerhonealpes.eu
- Sur le [site de la Région Auvergne-Rhône-Alpes](#)